

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

63/253 du 29/04/1983
DECRET N° _____ /MPS/DGTFP/DFP.21024/18

Portent intégration et nomination de Monsieur
BAROU BOUTANDOU Hilaire dans les cadres de
catégorie A, hiérarchie I des Services Tec-
niques (Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-53 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-3-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YB

Combinées

ARTICLE 1er- La application des dispositions /du décret n° 60/90 du 3-12-78 et du protocole d'accord du 3-12-78 susvisés, Monsieur YVES KOUASSI, ingénieur, né le 10 avril 1951 à Pointe-Noire, titulaire de la licence d'ingénieur, Spécialité Exploitation des Mines obtenue à l'Université de l'Unité des Hautes Patrice LUMUMBA (Congo) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'ingénieur d'Etat 3 des Techniciens Industriels Stagiaire, indice 72.-

ARTICLE 2er- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Énergie.

ARTICLE 3er- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOAC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

YAKOU KOUASSI, LE 29 Avril 1983

Le Ministre des Mines
et de l'Énergie,

Kouassi ADJA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

Bernard Coulibaly N'GUESSA.-

Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

DISTRIBUTION :

- J.O.A.C. 1
- DEFP/DEF. 3
- DEF/BST. 1
- D.E. 3
- M.I.E. 2
- D.C.E. 1
- BOSSIEL... 3
- INDUSTRIEL... 1
- SGCM/EC. 2./-